



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 24632

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'État aux personnes âgées sur le financement des conventions tripartites dans le secteur de l'hébergement des personnes âgées. En effet, l'engagement pris par le Gouvernement, que l'on retrouve dans l'annexe de loi de financement pour la sécurité sociale, était d'aider financièrement les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, qui s'engageaient en retour à embaucher du personnel. Ces aides accordées, il souhaiterait connaître les dispositions mises en oeuvre par ses services pour contrôler le bon usage de ces fonds.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24632

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7072

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)